

Formidable lettre de Mgr Aillet

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 19 décembre 2014



Voici [la lettre](#) de Mgr **Marc Aillet** aux catholiques du diocèse du 18 décembre 2014 suite à la publication, dans les colonnes de Sud-Ouest du dimanche 7 décembre, de l'article de **Véronique Fourcade** intitulé « Le croisé de Bayonne » ([Perepiscopus en avait parlé ici](#)) :

Chers diocésains,

La publication, dans les colonnes de Sud-Ouest du dimanche 7 décembre, de l'article de Véronique Fourcade intitulé « Le croisé de Bayonne », a causé un certain trouble dans nos communautés chrétiennes et au-delà. Un grand nombre de fidèles ont, semble-t-il, écrit à la rédaction du quotidien pour exprimer leur indignation. Le Médiateur du Journal, dans son billet du samedi 13 décembre, en a même conclu à l'existence au sein de notre communauté diocésaine de « deux chapelles » opposées frontalement et à égalité, quand je suis bien placé pour savoir que la « majorité silencieuse » de notre diocèse se tient à distance de ces polémiques.

C'est pourquoi, dans un souci de vérité et d'apaisement, et pour vous communiquer des informations plus exhaustives sur la vie de notre diocèse et la mission de son évêque, j'ai décidé de m'adresser à vous, en interne. Qui aurait intérêt à faire le jeu de la division et finalement du « diviseur » ?

Les sources de l'article

Je note, en lisant l'article, que les sources de Véronique Fourcade sont de quatre ordres :

1. Les griefs portés à sa connaissance par « un groupe de chrétiens mécontents », qui parlent sous couvert d'anonymat et qui se sont rassemblés le 28 juillet à la Maison diocésaine. Leurs souffrances, pour être liées à des expériences circonscrites, méritent d'être entendues et ma porte leur est toujours ouverte, comme celle de mes collaborateurs.
2. Les archives de Sud-Ouest qui ont permis à la journaliste d'exhumer des faits déjà anciens et qui ont fait l'objet de bien des mises au point depuis six ans.
3. Le livre de **Michel Oronos**, publié en 2013, « Enfin don Aillet vint ». Je précise qu'après la publication de son livre, j'ai demandé à rencontrer ce prêtre, qui a fait le choix de se tenir à l'écart de tout ministère confié par l'Eglise depuis près de 40 ans, en lui signifiant d'emblée : « Qu'il soit bien entendu que je ne vous en veux pas et que si j'ai sollicité cette entrevue, c'est simplement pour faire connaissance, car au fond, je ne vous connais pas et vous ne me connaissez pas ». Cette rencontre a été cordiale et détendue et j'en ai apprécié la teneur.
4. Le dossier consacré par le magazine bimestriel *Golias* en août dernier et qui porte le même titre que l'article. On sait les réserves (et le mot est faible) exprimées publiquement par la Conférence des évêques de France, il y a déjà quelques années, à l'encontre de cette revue tendancieuse ; et on sait aussi hélas que *Golias* bénéficie sur le terrain d'informations de première main qui sont ensuite réinterprétées et déformées selon un prisme qui ne se cache pas d'être anti-institutionnel et anti-romain.

Une question de déontologie ecclésiale

Si j'ai refusé de répondre à la journaliste qui cherchait à me joindre, c'était pour ne pas risquer d'entrer en opposition avec des chrétiens sur la place publique. Comme je l'ai précisé aux trois représentants de cette assemblée du 28 juillet dernier, et que j'ai reçus le 12 septembre, déplorant l'écho que Sud-Ouest s'était empressé d'en donner dès le début du mois d'août : on ne débat pas entre chrétiens par voie de presse. La résolution des litiges au sein de l'Eglise répond à des critères précis tirés de l'Evangile : il y a l'enseignement de Jésus sur la « correction fraternelle » qui privilégie la rencontre « seul à seul » ou « avec deux ou trois témoins », dans un climat d'amitié bienveillante, avant toute dénonciation à l'Eglise de Dieu (cf. Mt 18, 15-18) ; et il y a la recommandation de l'Apôtre Paul aux chrétiens divisés de Corinthe de ne pas régler leurs litiges sur la place publique en prenant à témoin des gens qui ne sont pas chrétiens (cf. 1 Co 6, 1-11).

Les griefs concernant la « gouvernance épiscopale »

Je note que les griefs exposés dans cet article portent d'abord sur ma « gouvernance épiscopale », ce qu'on pourrait appeler l'« organisation culturelle », qui est, je le rappelle, de la stricte compétence de l'Eglise, en régime de séparation des Eglises et de l'Etat, et selon des règles qui sont établies par le Code de Droit canonique.

Je me dois tout d'abord de récuser l'accusation selon laquelle mon **gouvernement épiscopal**, « par manque de concertation, ressemble à une dictature ». J'ai un conseil épiscopal qui collabore étroitement à ma charge et avec qui je prends, selon le Droit de l'Eglise, toutes les décisions qui m'incombent. Les lieux de débat ou de dialogue ne manquent pas dans notre diocèse, à commencer par les Conseils pastoraux des paroisses. Faut-il rappeler que, dans le cadre de la visite pastorale du diocèse, j'ai déjà visité 51 paroisses, à raison de 5 jours d'immersion complète dans une paroisse par mois, où je rencontre systématiquement tous les fidèles engagés dans l'animation pastorale de nos communautés chrétiennes et où un échange libre et approfondi est organisé avec le Conseil pastoral. Comme beaucoup s'en accordent, ces visites pastorales sont des lieux privilégiés d'écoute attentive et, si j'y insiste sur les fondamentaux de notre mission ecclésiale, je n'ai jamais pris aucune décision autoritaire qui soit en contradiction avec ma volonté première d'encourager les acteurs de la pastorale paroissiale. Personne, ni curé ni fidèle engagé, n'est entravé par l'évêque dans son engagement dévoué et zélé au service de l'Eglise, là où il lui est donné d'exercer sa mission.

Le Conseil presbytéral, comme le Conseil des doyens, sont des lieux où la parole est libre et il me semble pouvoir dire, au bout de six ans, que ces organismes de participation et de communion, avec la collaboration efficace des membres du bureau, progressent en confiance mutuelle et en maturité ecclésiale. J'ai même décidé d'élargir l'Association diocésaine pour avoir un lieu de plus grande transparence et favoriser ainsi les échanges entre la curie, les services et les paroisses, pour la bonne gestion des biens temporels nécessaires à notre mission pastorale. J'ai même entrepris de m'appuyer davantage sur le Collège des consultants, comme me le recommande le Droit de l'Eglise pour les grandes décisions, en particulier d'ordre temporel.

Les nominations sont le fruit d'une longue réflexion au sein du Conseil épiscopal, non sans concertation avec les intéressés et selon un projet pastoral qui est à l'échelle du diocèse, et j'atteste qu'aucun transfert de prêtre n'a été fait de manière arbitraire ni à titre de sanction. Un prêtre appelé à changer d'affectation n'est jamais rétrogradé dans la responsabilité qui lui est confiée. Et tout curé qui me demande de l'aide, sait que sa demande est prise au sérieux et il est rare qu'elle ne soit pas honorée.

Le renouvellement des responsables laïcs des services pastoraux diocésains se fait en fonction de critères positifs liés à la compétence et au sens ecclésial ou à des circonstances providentielles, mais jamais au détriment ni à l'exclusion de quiconque. Chacun est reconnu, tant dans les services diocésains que dans les paroisses, et bénéficie d'un suivi de la part de mes collaborateurs.

La pénurie des vocations sacerdotales dans notre diocèse et le vieillissement de notre clergé, dont j'ai conscience qu'ils sont une cause de souffrance pour tous, m'ont conduit à rouvrir le **Séminaire diocésain** et à appeler des prêtres de l'extérieur disponibles pour la mission. S'il n'y avait que 2 séminaristes quand je suis arrivé, qui ne se réjouirait des 21 séminaristes et des 3 propédeutes qui se préparent aujourd'hui à servir le diocèse de Bayonne, Lescar et Oloron ? C'est pour eux une grande joie de découvrir les réalités diversifiées de notre église basco-béarnaise où ils commencent à bien s'intégrer. Faut-il rappeler à nos amis basques que ces séminaristes, qui n'ont pas nécessairement grandi au Pays basque, bénéficient tous les 15

jours au Séminaire d'une messe en langue basque, que plusieurs apprennent la langue et que l'un d'entre eux participe même activement à la catéchèse en langue basque dans la paroisse Notre-Dame de l'Assomption-Bayonne. Quant aux séminaristes du second cycle, ils sont en insertion, qui à Pau ou à Cambo, qui au Centre hospitalier de la côte basque, dans l'équipe d'aumônerie de l'hôpital.

La réouverture du Séminaire est sans conteste le fruit de la prière des fidèles et très spécialement de **l'adoration eucharistique perpétuelle** mise en place à Bayonne et à Pau depuis 2009, précisément pour demander des vocations au Seigneur. L'engagement généreux de près de 600 fidèles inscrits – sans compter les autres – à une heure hebdomadaire d'adoration, montre que cette initiative répond bien aux souhaits des baptisés. Le *sensus fidei* du Peuple de Dieu y reconnaît la source par excellence de la mission de l'Eglise. Comme l'affirme le Pape François dans « La joie de l'Évangile » : « L'Eglise ne peut vivre sans le poumon de la prière, et je me réjouis beaucoup que se multiplie dans toutes les institutions ecclésiales les groupes de prière, d'intercession, de lecture priante de la Parole, les adorations perpétuelles de l'Eucharistie » (n. 262).

Il est vrai que j'ai accueilli, depuis mon arrivée, **des prêtres étrangers**, essentiellement en provenance d'Afrique, avec une convention *Fidei Donum*, qui apportent une aide très appréciable dans les paroisses où ils exercent leur ministère comme prêtres coopérateurs. J'ai aussi appelé des communautés qui peuvent, grâce à Dieu, mettre des jeunes prêtres à la disposition de nos communautés paroissiales. Trois prêtres de la **Fraternité Saint-Thomas Becket** sont à mi-temps au service de la Paroisse Notre-Dame de l'Assomption-Bayonne, implantés sur Saint-Amand, et à mi-temps au service des jeunes, en particulier dans les établissements catholiques. S'ils assurent le service de la messe en forme extraordinaire, l'essentiel de leur ministère se déploie selon la forme ordinaire. En outre, en concertation étroite avec mon conseil épiscopal, j'ai confié la paroisse Notre-Dame du Rocher – Biarritz – à la **Communauté Saint-Martin**, association sacerdotale de droit pontifical. Je rappelle que si le latin et le chant grégorien ont une place prépondérante dans la célébration de leur « messe de communauté », les prêtres de Saint-Martin célèbrent exclusivement selon la forme ordinaire, dans les paroisses qui leur sont confiées. Ce n'est pas parce que ces prêtres ont fait le choix de la soutane comme signe de leur appartenance communautaire qu'ils doivent être étiquetés comme « conservateurs » ou « résistants aux évolutions du Concile Vatican II » : ce sont des affirmations gratuites et sans fondement. Dois-je préciser que la Communauté Saint-Martin compte 95 séminaristes en formation, comptabilisés par la Conférence des évêques de France parmi les 750 séminaristes diocésains, qu'elle a été appelée dans 15 diocèses de France et deux diocèses étrangers (Santa Clara à Cuba et Gênes en Italie). De plus, une vingtaine de diocèses sont en liste d'attente aujourd'hui pour bénéficier de leurs services.

L'importance disproportionnée qui est donnée par l'article de Sud-Ouest à **la messe selon la forme extraordinaire**, puisque le pape Benoît XVI en a libéré l'usage, m'apparaît comme un point de fixation qui prétend avaliser la thèse de mes « penchants intégristes », adjectif qui, dans le contexte actuel, pourrait être assimilé à de la diffamation. Je rappelle seulement que sur 17 messes proposées aux fidèles chaque week-end sur la ville de Bayonne, 16 sont célébrées selon la forme ordinaire (dont 15 en français et 1 en basque), et 1 en latin selon la forme extraordinaire. Il faut donc raison garder. De même sur toute l'agglomération paloise, une seule

messe par week-end est célébrée selon la forme extraordinaire.

J'ai été ordonné prêtre en 1982, soit 20 ans après l'ouverture du **Concile Vatican II**. J'ai exercé mon ministère de manière constante dans des diocèses qui vivent à l'heure du Concile et je ne saurais admettre qu'on m'accuse de « revenir en arrière » ou de cultiver « une vision rétrograde de l'Eglise ». Je suis certes trop jeune pour avoir vécu l'événement du Concile, mais je l'assume pleinement comme un *héritage*, en fidélité avec le Magistère de l'Eglise, depuis saint Jean XXIII et le bienheureux Paul VI jusqu'au Pape François, en passant par saint Jean Paul II et le Pape émérite Benoît XVI. Je m'interdis de les opposer et les reçois tous pareillement comme légitimes Successeurs de Pierre. Il suffit de reprendre ma première grande lettre pastorale, « La charité du Christ nous presse – L'urgence de la mission », pour s'en accorder.

Quand on assimile la dévotion aux deux **Cœurs unis de Jésus et de Marie** à des « symboles intégristes », en faisant référence à la Consécration du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus et au Cœur Immaculé de Marie le jour de la Pentecôte 2014, avec la bagatelle de 1500 fidèles, c'est tout simplement odieux. Je rappelle que la dévotion au deux Cœurs unis est une donnée centrale de l'Ecole française de Spiritualité, en particulier de Saint Jean Eudes, dont Mgr Dubost, évêque d'Evry, a plaidé la cause devant l'assemblée plénière des évêques de France en novembre 2014, pour obtenir l'approbation des évêques destinée à appuyer la demande faite à Rome par les Eudistes pour que Saint Jean Eudes soit proclamé Docteur de l'Eglise.

On oublie de signaler dans cet article que j'ai fait venir dans le diocèse la **communauté brésilienne, Palavra Viva**, appartenant au Renouveau Charismatique, qui contribue largement aux missions paroissiales dans de nombreuses paroisses du diocèse (Oloron, Nay, Cambo, Hendaye, Biarritz...) et que je collabore avec toutes les réalités ecclésiales nouvelles – Emmanuel, Béatitudes, Réjouis-toi, chemin Néo-Catéchuménal, Fraternité Notre-Dame des prêcheurs, Famille missionnaire de Notre-Dame... - comme avec les réalités plus traditionnelles – mouvements d'action catholique, Mej etc... - pour promouvoir un nouvel élan missionnaire dans le diocèse. Qui a lu mes lettres pastorales et connaît un peu mon action dans le diocèse de Bayonne voudra bien reconnaître que ma première préoccupation est sans conteste l'annonce « de la nouveauté de l'Evangile, avec audace, à voix haute, en tout temps et en tout lieu, même à contre-courant » (n. 259), comme l'écrit le Pape François dans son exhortation apostolique « La joie de l'Evangile », où il reprend à frais nouveaux l'appel à la Nouvelle évangélisation lancé par ses prédécesseurs depuis l'exhortation du Bienheureux Paul VI sur « l'Evangélisation dans le monde moderne ». On oublie aussi de mentionner le déploiement dans le diocèse d'une **pastorale des jeunes** dynamique et qui touche les jeunes générations, depuis les enfants du catéchisme jusqu'aux étudiants et jeunes professionnels : n'est-ce pas là que se situe l'avenir de nos communautés chrétiennes ? On ne parle pas non plus du travail remarquable des équipes du **Catéchuménat diocésain** qui accompagnent vers le baptême et la confirmation un nombre croissant d'adultes qui ont soif et qui sont à mille lieux de nos discussions byzantines...

L'article énumère par ailleurs des griefs qui sont repris en boucle depuis cinq ans, comme si des mises au point n'avaient pas été déjà faites, disponibles sur le site Web du diocèse. Je pense en particulier au [« renvoi des filles de chœur du service de la messe »](#) Dois-je préciser

une énième fois qu'il s'agit, non d'un « renvoi », mais d'une répartition des rôles entre garçons et filles dans le service liturgique, à l'initiative légitime d'un curé de paroisse de Bayonne ? Tous ceux qui me voient officier dans le diocèse, chaque dimanche dans une paroisse différente, savent d'ailleurs que le service de l'autel est souvent assuré tant par des filles que par des garçons et que je n'ai jamais pris aucune mesure contraire. Et voilà comment l'on fait naître une légende !

Quant à l'ouverture de deux petites **écoles hors contrat** sur la côte basque et l'agglomération paloise, faut-il rappeler que cela est du ressort strict des familles, au nom de la liberté pour les parents de choisir l'école de leurs enfants, principe qui fonde l'existence même de l'enseignement catholique en France. L'évêque n'intervient que dans la mesure où ces familles, qui participent activement à la vie de notre Eglise diocésaine, demandent un soutien de type pastoral et spirituel auquel elles ont droit, au même titre que tous les fidèles. Mon engagement auprès de l'enseignement catholique diocésain est suffisamment connu pour qu'on ne m'en fasse pas reproche.

Les griefs concernant mes positions en matière sociétale

Quant à mes prises de position par rapport aux **questions sociétales – l'avortement et l'Euthanasie, la loi sur le mariage entre personnes de même sexe** -, je n'ai rien fait d'autre que de rappeler l'enseignement constant du Magistère de l'Eglise. Sait-on que c'est le Concile Vatican II qui a parlé de l'avortement comme d'« un crime abominable » (Constitution *Gaudium et Spes* n. 51 § 3) ? Connaît-on les paroles très claires et sans détour du Pape François, à de nombreuses reprises, sur le drame de l'avortement « qui nous fait horreur », a-t-il lâché il y a quelques mois devant corps diplomatique ?

Devant les Institutions européennes, en fustigeant une Europe devenue une « grand-mère » qui ne donne plus la vie, le **Pape François** a affirmé : « Trop de situations subsistent encore dans lesquelles les êtres humains sont traités comme des objets dont on peut programmer la conception, la configuration et l'utilité, et qui ensuite peuvent être jetés quand ils ne servent plus, parce qu'ils deviennent faibles, malades ou vieux [...] L'être humain risque d'être réduit à un simple engrenage d'un mécanisme qui le traite à la manière d'un bien de consommation à utiliser, de sorte que – nous le remarquons malheureusement souvent – lorsque la vie n'est pas utile au fonctionnement de ce mécanisme elle est éliminée sans trop de scrupule, comme dans le cas des malades, des malades en phase terminale, des personnes âgées abandonnées et sans soin, ou des enfants tués avant de naître » (Discours au Parlement européen, 25 novembre 2014). On se souvient aussi de ses paroles incisives dans son exhortation apostolique « La joie de l'Evangile » : « Fréquemment, pour ridiculiser allègrement la défense que l'Église fait des enfants à naître, on fait en sorte de présenter sa position comme quelque chose d'idéologique, d'obscurantiste et de conservateur [...] Précisément parce qu'il s'agit d'une question qui regarde la cohérence interne de notre message sur la valeur de la personne humaine, on ne doit pas s'attendre à ce que l'Église change de position sur cette question. Je veux être tout à fait honnête à cet égard. Cette question n'est pas sujette à de prétendues réformes ou à des "modernisations". Ce n'est pas un progrès de prétendre résoudre les problèmes en éliminant une vie humaine » (nn. 213-214).

Pour ce qui est de la position que j'ai constamment maintenue sur la loi Taubira, je l'ai fait en syntonie avec de nombreux évêques de France, à commencer par le Cardinal André Vingt-Trois, alors Président de la Conférence des évêques de France, et j'ai toujours pris soin d'appeler à considérer les personnes avec un grand respect, sans discrimination. Sait-on que le **Cardinal Bergoglio**, alors archevêque de Buenos Aires et futur Pape François, avait adressé une lettre aux Carmélites de son diocèse, le 2 juin 2010, pour dénoncer un projet de loi semblable sur le mariage entre personnes de même sexe en Argentine ? Il y écrivait : « Ici se jouent l'identité et la survivance de la famille : papa, maman, et enfants. Ici se joue la vie de tant d'enfants qui seront d'avance discriminés, les privant de l'épanouissement humain que Dieu a voulu leur donner avec un père et une mère. Est en jeu un refus frontal de la loi de Dieu gravée profondément dans nos cœurs. [...] Ne soyons pas naïfs : il ne s'agit pas d'une simple lutte politique ; c'est la prétention de détruire le plan de Dieu. Il ne s'agit pas d'un simple projet législatif (celui-ci est un simple instrument) mais d'une *movida* du Père du mensonge qui prétend embrouiller et tromper les enfants de Dieu [...] Aujourd'hui, face à cette situation, la Patrie a besoin de l'assistance spéciale de l'Esprit Saint, pour qu'il apporte la lumière de la Vérité au milieu des ténèbres de l'erreur ; cet Avocat est nécessaire pour nous défendre contre l'illusion de tels sophismes avec lesquels on cherche à justifier ce projet de loi et à embrouiller et tromper les personnes de bonne volonté ». On n'est pas surpris de trouver un article publié sur le site de *Golias*, le 12 juillet 2010, et intitulé : « La croisade du Cardinal Bergoglio contre le mariage Gay ». L'auteur y cite cette lettre du Cardinal, note que l'Argentine pourrait être le premier pays de l'Amérique latine à légaliser le mariage gay et ajoute en conclusion : « D'où cette pression psychologique et morale, odieuse et même inadmissible, de **Bergoglio** ».

Je m'attache à demeurer **libre par rapport à toute orientation politique de type partisan**. J'ai assez précisé que mon soutien à « la Manif pour tous » était conditionné par le constat que ce mouvement de très grande ampleur – qui a rassemblé des centaines de milliers de citoyens français, avec de très nombreux jeunes et beaucoup de familles de la génération Jean Paul II et Benoît XVI et qui comptent parmi les forces vives de notre Eglise de France – ne s'était pas laissé récupérer par les partis politiques quels qu'ils soient. D'ailleurs on a bien vu comment les partis d'opposition, dits de droite ou d'extrême droite, se sont brisés sur ce mouvement, faute de consensus en leur propre sein. Loin de toute politique partisane, qui échappe rarement à la tentation de l'intérêt et du pouvoir et qui oublie souvent le Bien commun, je parle, avec la Doctrine sociale de l'Eglise, de la Politique avec un grand « P », dont le Pape François a dit, à la suite de ses prédécesseurs, qu'elle est « une forme éminente de la charité », en vue du Bien commun. Et le Bien commun, comme l'a répété avec force le Pape François devant le Parlement européen suppose une conception des droits humains, qui pour ne pas se réduire à des droits individuels et même individualistes, doivent être assortis de devoirs précis (cf. Discours au Parlement européen, le 25 novembre 2014).

Vous me pardonnerez la longueur de cette lettre, mais il me semblait important d'apporter des éclaircissements aux fidèles et aux prêtres qui pourraient être légitimement troublés par cette nouvelle campagne de presse. Je souhaite sincèrement que se poursuive entre nous un dialogue de type évangélique, mais précisément à travers les organismes de participation et de communion prévus par le Droit de l'Eglise et qui fonctionnent à tous les niveaux de notre vie diocésaine, à commencer par l'échelon paroissial. Je confie cette grande intention à la prière de tous et je vous demande de prier pour moi.

Nous avons tous à nous recentrer sur l'essentiel, et l'essentiel c'est le Christ « toujours vivant pour intercéder en notre faveur » (He 7, 25). Il nous faut sans cesse « repartir du Christ » (Saint Jean Paul II), en particulier partout où il est rejeté et très spécialement en ses membres souffrants. A l'approche de Noël, les pensées de mon cœur vont d'abord vers les chrétiens d'Irak que j'ai visités à Erbil, et aussi ceux de Syrie, qui vivront cette fête de la Nativité du Seigneur dans la peur et le dénuement. Ne les oublions pas.

Soyez assurés, chers diocésains, de mes sentiments dévoués dans le Christ et son Eglise, et de ma prière à toutes vos intentions. Saint et joyeux Noël à tous !

+ Marc Aillet